Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-152-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

N° 2020-152

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 9 Octobre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 17 Octobre 2020 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 34

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA (parti au point n° 2020-128 puis pouvoir à Mme PERRON et revenu au point n° 2020-135), Mme PERRON, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. VALLETON, Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG (parti au point n° 2020-126 puis pouvoir à Mme KHUL), Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : 4

M. JIAR	qui a donné pouvoir à Mme VALLETON
M. KERAUDREN	qui a donné pouvoir à Mme YOUSSOUF
Mme BEN HADJ KHALIFA	qui a donné pouvoir à Mme RIGAL
M. FAGUIER	qui a donné pouvoir à Mme ROLAND

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-152-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

Absent : 1

Mme BENHSAINE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES
Création de vacations pour le Pôle animations sportives, du 21 octobre 2020 au 6 juillet 2021.
Délibération n° 2020-152

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3,
Vu le Rapport ci-annexé,

Considérant qu'afin de répondre à de nouveaux besoins qui devront faire l'objet d'une évaluation à la fin de la période demandée **(intervention supplémentaire dans un nouveau groupe scolaire, développement du PEDT 2, intervention auprès séniors)**, il y a lieu de procéder à la création de 15 heures de vacation hebdomadaire d'animation du 21 octobre 2020 au 6 juillet 2021.

Après avis du Comité Technique du 7 octobre 2020,
Avis du Bureau Municipal du 8 octobre 2020,

Ayant entendu son Rapporteur, Madame LE MOIL,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 6 ABSTENTIONS
PAR 32 VOIX POUR

DECIDE :

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-152-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

ARTICLE 1 : D'approuver la création de 15 heures de vacations hebdomadaires pour le pôle animation sportive du 21 octobre 2020 au 6 juillet 2021.

ARTICLE 2 : Que ces vacations seront rémunérées au taux de 17,35 € brut de l'heure (congés payés compris au 1er janvier 2020) pour les agents diplômés d'une licence de STAPS, d'un BEES 1er degré, d'un BEESAN ou d'un BPJEPS.

ARTICLE 3 : Que les dépenses correspondantes sont imputées au chapitre 012 du budget 2020 "charges de personnel" et aux comptes s'y rapportant de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 17 Octobre 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine St-Denis)

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-152-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-152

Conseil Municipal du 17 Octobre 2020

RAPPORTEUR : Madame LE MOIL

OBJET : IX - RESSOURCES HUMAINES
9 - Création de vacations pour le Pôle animations sportives, du 21 octobre 2020 au 6 juillet 2021.

Le Pôle Animations Sportives est composé de 5 éducateurs terrestres qui interviennent dans les champs suivants :

- intervention pédagogique autour de différents publics (Scolaires, Maternels (PEDT 2), Ecole Municipale des Sports, Sports-Vacances Séniors, PMR, Adultes suivant des projets transversaux ponctuels),
- travail administratif (contenus pédagogiques, co/coordination des actions durant les congés scolaires en partenariat avec les autres services),
- participation aux différents évènements de la Ville.

Afin de répondre à de nouveaux besoins qui devront faire l'objet d'une évaluation à la fin de la période demandée (**intervention supplémentaire dans un nouveau groupe scolaire, développement du PEDT 2, intervention auprès séniors**), il y a lieu de procéder à la création de 15 heures de vacation hebdomadaire d'animation du 21 octobre 2020 au 6 juillet 2021.

Ces vacations seront rémunérées au taux de 17,35 € brut de l'heure (congés payés compris au 1er janvier 2020) pour les agents diplômés d'une licence de STAPS, d'un BEES 1er degré, d'un BEESAN ou d'un BPJEPS.

CONCLUSION

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver la création de 15 heures de vacations hebdomadaires pour le Pôle animations sportives du 21 octobre 2020 au 6 juillet 2021.

Avis du Comité Technique du 7 octobre 2020.
Avis du Bureau Municipal du 8 octobre 2020.